



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.713.

Notification
aux Etats membres de la Commission
internationale de l'état civil

Protocole additionnel à la Convention concernant l'échange international d'informations en matière d'état civil signée à Istanbul le 4 septembre 1958

En application des dispositions finales du Protocole additionnel à la Convention concernant l'échange international d'informations en matière d'état civil signée à Istanbul le 4 septembre 1958, conclu à Patras (Grèce) le 6 septembre 1989, le Département fédéral des Affaires étrangères a l'honneur de remettre la copie certifiée conforme dudit Protocole aux Etats membres de la Commission internationale de l'état civil ainsi qu'au Secrétaire général de la Commission.

Berne, le 19 janvier 1990

Annexe

